



## REGLEMENT INTERIEUR DU ROYAUME DES LUTINS

### L'ACCES AU ROYAUME DES LUTINS IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Situé au cœur du parc du Royaume des Arbres, ce parcours acrobatique en hauteur réservé aux enfants est un espace d'activité ludique qui permet aux participants de cheminer de façon autonome sur et entre les arbres.

Il se compose d'ateliers répartis sur plusieurs parcours distingués par des lettres qui définissent un niveau de difficulté.

Parcours classiques

- A : **Facile**
- B : **Moyen facile**
- C : **Assez difficile**
- D : **Difficile**

Parcours des tyroliennes géantes

- E : **Assez difficile**

Afin de vous permettre de passer un agréable moment, nous vous rappelons qu'évoluer de façon totalement autonome d'arbre en arbre à plusieurs mètres du sol, c'est à dire sans encadrement, constitue une activité à risque qui implique le strict respect d'un certain nombre d'obligations et de recommandations impératives :

- Etre en bonne forme physique et morale; non sujet au vertige
- Avoir une tenue adaptée à l'exercice des activités d'extérieur est fortement recommandée : le port de chaussures fermées est obligatoire
- Attacher vos cheveux longs et proscrire tout accessoire pouvant s'accrocher (foulard, capuches, boucles d'oreilles, etc.).
- Eviter sur les parcours d'avoir sur soi des objets de valeur : lunettes (sauf de vue) et plus généralement

tout objet qui pourrait tomber pendant l'évolution dans les arbres

- Utiliser scrupuleusement les équipements individuels de protection qui vous seront confiés
- Suivre un briefing obligatoire qui vous sera dispensé **même si vous avez déjà pratiqué l'activité sur un autre parc**
- Respecter strictement les consignes de sécurité et de manipulations qui vous seront données et montrées au cours du briefing d'initiation  
A tout moment, en cas de difficulté, n'hésitez pas à prendre conseil auprès d'un opérateur ou encore à demander son intervention.

### En pratiquant cette activité à risque vous nous autorisez à :

- Fermer les parcours en cas de mauvaises conditions météo. A tout moment et pour raisons de sécurité insuffisante nous nous réservons le droit d'annuler ou d'interrompre une activité pour cause de mauvaises conditions météorologiques. Dans tous les cas d'annulation, le Royaume des arbres ne sera redevable d'aucun frais engagés par le client.
- Exclure toute personne dont le comportement serait facteur de risque pour quiconque voire également pour elle même (ex : non respect des règles et consignes de sécurité) ou ne tiendrait pas compte de nos observations **Dans ce cas, aucun remboursement ne pourrait être exigé**
- Refuser l'accès aux parcours à toute enfant que nous estimerions ne pas répondre aux impératifs physiques et moraux nécessaires.

**Vous renoncez expressément à engager tout recours à l'encontre de notre société en cas d'accident, d'incident, de perte ou d'endommagement d'effets personnels etc. Ou, d'une manière générale, pour quelque motif que ce soit.**

**Compte tenu de la spécificité de cette activité,** l'accès aux parcours est limité aux horaires d'ouverture et réservé à la clientèle du parc qui a acquitté un droit d'entrée pour 2h ou 3h d'activité en fonction de la tranche d'âge.

Autorisé aux enfants à partir de 2 ans ½ et à ceux dont la taille est inférieure à 1,30m, ils doivent obligatoirement être accompagnés au sol d'un parent ou d'un responsable majeur qui aura assisté au briefing d'initiation au cours duquel sont communiquées les consignes de sécurité et les informations sur l'utilisation du matériel.

A titre exceptionnel et après autorisation de la direction, ces parcours peuvent être accessibles aux enfants dont la taille est comprise entre 1,30m et 1,50m.

Les groupes évoluent sous la responsabilité de leur organisateur.

Les pratiquants doivent être en pleine possession de leurs capacités physiques et mentales. Toutefois les enfants non voyants, malentendants ou déficients mentale pourront pratiquer sous la double surveillance d'un moniteur et d'un assistant.

Un équipement individuel de sécurité est remis à chaque pratiquant. Chaque enfant est équipé par un opérateur.

Pour des raisons de sécurité et de sauvegarde du bon état du matériel, tout enfant équipé a l'obligation de rester dans la zone du Royaume des Lutins. S'il désire se déplacer dans le parc autre que dans la zone du Royaume des Lutins, il devra demander à un opérateur de le déséquiper.

Seul un opérateur est habilité à enlever ou remettre le baudrier aux enfants.

**L'utilisation d'un matériel autre que celui fourni par notre établissement n'est pas autorisée**

**Vous êtes le garant de votre sécurité, en accédant au parcours vous vous engagez à**

- Etre un seul enfant par atelier
- Etre au maximum deux enfants par plateforme
- Ne pas sauter sur les plateformes ou des plateformes vers le sol
- Lire les consignes et les descriptifs des ateliers

- Respecter l'équipement qui vous a été confié
- Porter le casque tout le long des parcours
- Vous faire équiper et déséquiper par un opérateur sur les planchers adaptés pour cette opération

**Nos amis les animaux tenus en laisse sont admis sur le parc.**

**Identification des opérateurs de surveillance des parcours**

Tenue d'été

Polo rouge « le Royaume des arbres »

Tenue d'hiver

Polaire Rouge « le Royaume des arbres »

**Assurance individuelle accident**

Le Royaume des Arbres exploitant du parc est titulaire d'une assurance responsabilité civile qui garantit tout pratiquant victime d'un accident dont Le Royaume des Arbres pourrait être responsable

La personne responsable d'un enfant qui pratique l'activité doit s'assurer que celui-ci est bien titulaire d'une assurance responsabilité civile individuelle

**Les visiteurs et les accompagnants** sont les bienvenus sur le parc. Vous êtes autorisés à circuler gratuitement et tenus à :

- Faire preuve de vigilance et de prudence, tant à l'égard de chutes d'objets possibles qu'à l'égard du sol et de la végétation environnante
- Respecter la signalisation en vigueur ; les balisages et les cheminements au sol
- Ne pas franchir, ni vous asseoir sur les barrières de sécurité
- A ne pas monter ou vous asseoir sur les plateformes des parcours à faible hauteur
- A faire respecter l'horaire de fin d'activité noté sur le badge de ou des enfant(s) que vous accompagnez
- A ne pas gêner les pratiquants en circulant ou en stationnant à proximité des ateliers et des tyroliennes arrivant au sol

**La direction décline toute responsabilité en cas de non respect des consignes, de perte ou de vol dans l'enceinte du parc.**